

Le mot du Président de l'USPO Pierre-Olivier VARIOT

Paris, le 9 décembre 2021

Covid-19 - Une mobilisation maximale des officines malgré un épuisement croissant des équipes

Les pharmacies d'officine sont toujours en première ligne sur le front de la Covid-19

Nous réalisons par semaine :

- 750 000 injections de vaccins Covid-19, soit 60% de l'activité en ville,
- 3 millions de tests antigéniques, soit 90% de l'activité en ville,
- nous gérons **l'approvisionnement des vaccins** pour notre activité et celle de tous les autres professionnels de santé de ville.

En plus de l'activité classique, nous faisons face au **retour des pathologies hivernales** et nous avons déjà injecté **4 millions de vaccins contre la grippe**, soit 10 % de plus que l'année précédente.

Cette crise sanitaire montre que notre réseau est solide, efficace, réactif et renforce la confiance de toute la population pour notre métier et notre organisation exemplaire.



L'effort fourni par les pharmaciens et leurs équipes est immense ; et l'USPO a bien conscience de la fatigue, de la tension et de l'épuisement de nombre d'entre vous.

Au regard du contexte épidémiologique, la pression est forte pour amplifier la vaccination avant la fin de l'année dans les centres et en ville pour éviter un mois de janvier à haut risque.

J'invite tous ceux qui le souhaitent et le peuvent à ouvrir de nouveaux créneaux de vaccination, mais je tiens à rappeler que cette décision vous appartient et doit être prise en fonction de vos possibilités. Personne ne peut faire le moindre reproche à toute notre profession au vue de sa mobilisation.

L'USPO continue à se mobiliser pour les officines, comme nous le faisons depuis le début de la crise. Aussi, et face à la situation actuelle, nous avons demandé au ministère plusieurs évolutions.

- D'autres professionnels de santé qui le souhaitent (infirmiers par exemple) doivent être autorisés à vacciner en officine afin de **renforcer le nombre d'effecteurs y compris le dimanche**.
- Les modalités d'approvisionnement de vaccins doivent être simplifiées afin de faciliter vos commandes et vous apporter plus de souplesse pour l'organisation de vos rendez-vous.
- Le plafond de la rémunération des enregistrements sur Vaccins Covid à 1111 vaccins par mois doit être supprimé afin de prendre en compte l'accroissement de travail de la pharmacie.
- Une indemnité supplémentaire doit être accordée à toutes les officines qui vaccinent et un forfait spécifique doit être prévu pour celles qui souhaiteraient ouvrir le dimanche.

Soyez assurés que nous mettons tout en œuvre pour que ces propositions aboutissent rapidement.

Pierre-Olivier VARIOT
Président de l'USPO





